

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**  
**EXTRAIT DE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) - MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSNOM F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y a été élu secrétaire

OBJET : approbation du compte de gestion du Budget Général (exercice 2019) par Monsieur APETOH, receveur

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout y est régulier,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 décembre 2020;
  2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Ouroux-en-Morvan,  
Le 09 avril 2021  
Le Maire,  
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**  
**EXTRAIT DE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) - MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSNOM F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y a été élu secrétaire

OBJET : approbation du compte de gestion du service d'eau 2020 par Monsieur APETOH, receveur

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire du service d'eau de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service d'eau de l'exercice 2020;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 du service d'eau, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout y est régulier,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 décembre 2020 sur le service d'eau ;
  2. statuant sur l'exécution du budget du service d'eau de l'exercice 2020;
  3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion du service d'eau dressé pour l'exercice 2020 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Ouroux-en-Morvan,  
Le 09 avril 2021,  
Le Maire,  
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié le :

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**  
**EXTRAIT DE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) - MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSNOM F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y a été élu secrétaire

OBJET : approbation du compte de gestion du service d'assainissement 2020 par Monsieur APETOH, receveur

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire du service d'assainissement de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service d'assainissement de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 du service d'assainissement, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout y est régulier ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 décembre 2020 sur le service d'assainissement ;
  2. statuant sur l'exécution du budget du service d'assainissement de l'exercice 2020 ;
  3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion du service d'assainissement dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

Fait à Ouroux-en-Morvan,  
Le 09 avril 2021,  
Le Maire,  
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié le :

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**  
**EXTRAIT DE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) - MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSNOU F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y. a été élu secrétaire

OBJET : approbation du compte de gestion de la station-service (exercice 2020) par Monsieur APETOH, receveur

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout y est régulier,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 décembre 2020;
  2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020,
  3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Ouroux-en-Morvan,  
Le 09 avril 2021,  
Le Maire,  
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**  
**EXTRAIT DE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) - MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSNOU F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y. a été élu secrétaire

OBJET : approbation du compte administratif du Budget station-service (exercice 2020)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Considérant que tout y est régulier,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 décembre 2020;
  2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare sur le compte administratif dressé pour l'exercice 2020 par le Maire, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Ouroux-en-Morvan,  
Le 09 avril 2021  
Le Maire,  
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**  
**EXTRAIT DE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) - MMES LAFURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSNOM F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y a été élu secrétaire

OBJET : approbation du compte administratif du Budget assainissement (exercice 2020)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Considérant que tout y est régulier,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 décembre 2020;
  2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare sur le compte administratif dressé pour l'exercice 2020 par le Maire, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Ouroux-en-Morvan,  
Le 09 avril 2021  
Le Maire,  
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**  
**EXTRAIT DE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) - MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSNOM F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y a été élu secrétaire

OBJET : approbation du compte administratif du Budget eau (exercice 2020)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Considérant que tout y est régulier,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 décembre 2020;
  2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare sur le compte administratif dressé pour l'exercice 2020 par le Maire, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Ouroux-en-Morvan,  
Le 09 avril 2021  
Le Maire,  
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**  
**EXTRAIT DE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) - MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSNOU F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y a été élu secrétaire

OBJET : approbation du compte administratif du Budget Général (exercice 2020)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Considérant que tout y est régulier,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 décembre 2020;
  2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare sur le compte administratif dressé pour l'exercice 2020 par le Maire, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Ouroux-en-Morvan,  
Le 09 avril 2021  
Le Maire,  
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :



**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**  
**EXTRAIT DE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1<sup>er</sup> avril 2021  
 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
 Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1<sup>ère</sup> adjoint) – M. GUYOLLOT A (2<sup>ème</sup> adjoint) - MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSNOU F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y a été élu secrétaire

OBJET : affectation du résultat du budget général – exercice 2020

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2020, afin de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Affectation du résultat 2019	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2019	Solde des restes à réaliser	Besoin de financement à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	-37 156,60 €		29 437,61€	579 857,10 € 362 760,00 €	-217 097,10 €	-224 816,09 €
FONCT	415 092,76 €	290 156,60 €	239 591,78 €			364 527,94 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération,

Le conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	<b>364 527,94 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement : virement prévu au BP (C/1068)	<b>224 816,09 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>139 711,85 €</b>
Total affecté au c/1068 :	<b>224 816,09 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	<b>0,00 €</b>
Ligne 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-7 718,99 €
Ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté	139 711,85 €

Fait à Ouroux-en-Morvan, le 09 avril 2021  
 Le Maire,  
 Florence BERLO

Transmis S/Préfecture  
 Le :  
 Publié le :

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**  
**EXTRAIT DE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021  
 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
 Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) - MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSNOU F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y a été élu secrétaire

OBJET : affectation du résultat du budget du service d'assainissement – exercice 2020

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2020, afin de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Affectation du résultat 2019	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Solde des restes à réaliser	Besoin de financement à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	19 169,52 €		621,97	46 960,00 € 0,00 €	46 960,00 €	-27 168,51 €
FONCT	47 193,37€		15 089,78 €			62 283,15 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération,

Le conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	<b>62 283,15 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement : virement prévu au BP (C/1068)	<b>27 168,51 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>35 114,64 €</b>
Total affecté au c/1068 :	<b>27 168,51 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	<b>0,00 €</b>
Ligne 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	19 791,49 €
Ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté	35 114,64 €

Fait à Ouroux-en-Morvan, le 09 avril 2021  
 Le Maire,  
 Florence BERLO

Transmis S/Préfecture  
 Le :  
 Publié le :

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**  
**EXTRAIT DE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021  
 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
 Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) - MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSNOU F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y a été élu secrétaire

OBJET : affectation du résultat du budget du service d'eau – exercice 2020

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2020, afin de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Affectation du résultat 2019	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2019	Solde des restes à réaliser	Besoin de financement à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	- 62 509,47 €		-51 538,84 €	13 200,00 € 135 400,00 €	122 200,00 €	
FONCT	72 241,35 €	22 509,47€	-32 801,71 €			16 930,17 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération,

Le conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	16 930,17 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement : virement prévu au BP (C/1068)	<b>0,00 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>16 930,17 €</b>
Total affecté au c/1068 :	<b>0,00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	<b>0,00 €</b>
Ligne 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 114 048,31 €
Ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté	16 930,17 €

Fait à Ouroux-en-Morvan, le 09 avril 2021  
 Le Maire,  
 Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié le :

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**

**EXTRAIT DE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) - MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSNOM F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y. a été élu secrétaire

OBJET : affectation du résultat du budget station-service – exercice 2020

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2020, afin de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Affectation du résultat 2019	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser 2019	Solde des restes à réaliser	Besoin de financement à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST						
FONCT	18 191,79 €		9 321,29 €			27 513,08 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération,

Le conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	<b>27 513,08 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement : virement prévu au BP (C/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>27 513,08 €</b>
Total affecté au c/1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Ligne 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €
Ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté	27 513,08 €

Fait à Ouroux-en-Morvan, le 09 avril 2021  
Le Maire,  
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié le :

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**

**EXTRAIT DE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) - MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSNOU F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y. a été élu secrétaire

OBJET : demande de prêt court terme - trésorerie

Le Maire donne connaissance au conseil qu'il y a lieu de faire une demande de prêt court terme afin d'avoir de la trésorerie dans l'attente de retour des subventions sur les travaux de la résidence seniors, et ce, pour un montant de 300 000,00 €.

Il présente donc au conseil les différentes propositions reçues qui se présentent comme suit :

<b>Crédit Agricole</b>	
Montant du prêt	300 000 €
durée	2 ans
Taux intérêts	0,29 %
Coût prêt	1 740 €
Frais dossier	300 €
Remboursement	Sans frais
Echéance intérêts	annuelle

<b>Crédit Agricole</b>	
Montant du prêt	300 000 €
durée	1 an
Taux intérêts	0,28 %
Coût prêt	840 €
Frais dossier	300 €
Remboursement	Sans frais
Echéance intérêts	annuelle

<b>Caisse épargne</b>	
Montant du prêt	300 000 €
durée	2 ans
Taux intérêts	0,40 %
Coût prêt	2 400 €
Frais dossier	600 €
Remboursement	Sans frais
Echéance intérêts	trimestrielle

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Décide de retenir la proposition du Crédit Agricole pour un prêt d'un montant de 300 000,00 €, soit :
  - durée 2 ans
  - taux fixe : 0,29 %
  - frais de dossiers : 300 €
- Autorise le Maire à signer le contrat.

Fait à Ouroux-en-Morvan,  
Le 06 mai 2021  
Le Maire,  
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié le :

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**  
**EXTRAIT DE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) - MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSNOM F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y. a été élu secrétaire

OBJET : achat de matériel auprès du Service d'Incendie et de Secours de la Nièvre (SDIS)

Le Maire donne connaissance au conseil que le SDIS de la Nièvre vend, dans le cadre de matériels réformés :

- Un chauffage de chantier ANDEWS ID 100 TA

Il signale qu'il a fait une proposition au SDIS pour acquérir ce véhicule pour un montant 30,00 €.

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Donne son accord pour l'acquisition du chauffage de chantier ANDEWS ID 100 TA pour un montant de 30,00 €,
- Autorise Le Maire à régler cette somme auprès du SDIS de la Nièvre,
- Autorise le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tout autre document nécessaire.

Fait à Ouroux-en-Morvan,  
Le 09 avril 2021,  
Le Maire,  
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**  
**EXTRAIT DE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) - MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSNOF F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y. a été élu secrétaire

OBJET : Délégation de service public pour le gîte d'Ouroux-en-Morvan

Le Maire explique au Conseil que Mme Anne RAIX ne peut plus continuer à s'occuper de la gestion du gîte Communal situé au-dessus de la mairie, et ce à compter du 30 avril 2021.

Elle explique que suite à l'annonce parue pour la recherche d'un nouveau gérant une candidature a été reçue au nom de M. LARIVE Stéphane.

A la suite de l'entrevue avec ce candidat, celui-ci a été retenu pour la gestion du gîte d'étape et de séjour.

Elle présente donc le contrat d'affermage, dont les principales caractéristiques se présentent comme suit :

- La durée de l'affermage pour l'exploitation du gîte est de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2024,
- Le montant de la redevance est fixé à 5 000,00 € annuel, et sera fixe pendant 3 ans,
- La redevance sera payable en deux échéances par moitié chaque année.

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- donne son accord pour retenir la proposition de M. Stéphane LARIVE aux conditions présentées,
- autorise le Maire à signer avec M. Stéphane LARIVE le contrat d'affermage qui prendra effet au 1<sup>er</sup> mai 2021 pour une durée de 3 ans.

Fait à Ouroux-en-Morvan,  
Le 09 avril 2021,  
Le Maire,  
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**

**EXTRAIT DE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) - MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSNOM F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y. a été élu secrétaire

OBJET : Fixation du tarif de la redevance d'assainissement – exercice 2021

Le Maire propose de fixer le tarif de la redevance d'assainissement pour l'exercice 2021, comme suit :

Consommation du 01/04/2020 au 31/03/2021 :

- Partie fixe : 23,76 €
- Prix du m3 réellement prélevé : 1,03 €

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité

- donne son accord pour appliquer les tarifs présentés pour la redevance d'assainissement de l'exercice 2021.

Fait à Ouroux-en-Morvan,  
Le 09 avril 2021,  
Le Maire,  
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :



**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**  
**EXTRAIT DE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) - MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSNOU F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y. a été élu secrétaire

OBJET : Exercice 2021 : fixation du tarif de vente de l'eau.

Le Maire propose de fixer le tarif de vente de l'eau pour l'exercice 2019, comme suit :

Consommation du 01/04/2020 au 31/03/2021 :

- Partie fixe : 83,36 €
- Prix du m3 réellement prélevé : 1,84 €
- pour les m3 consommés au-delà des 500 m3, prix du m3 : 1,25 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

A l'unanimité

- donne son accord pour appliquer les tarifs proposés pour l'exercice 2021

Fait à Ouroux-en-Morvan,  
Le 09 avril 2021,  
Le Maire,  
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**

**EXTRAIT DE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) - MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSINOM F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y. a été élu secrétaire

OBJET : vote des taux – Budget 2021

Mme le Maire présente au conseil les taux de références communaux de 2020 et explique au conseil que le taux de taxe foncière bâti a fortement évolué pour cette année 2021.

Cette évolution est due à la réforme sur la taxe d'habitation, existante déjà l'année passée.

Avec cette réforme, la taxe d'habitation n'est plus imposée aux administrés et afin de compenser auprès des communes ce montant non reçu, le montant de la partie départementale est directement perçu par les communes (avec un taux de 23,90% supplémentaire) et non plus par le département.

Mme le Maire propose alors les taux suivants pour l'exercice 2021, soit :

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe habitation		
Taxe Foncière Bâtie	10,02 %	33,92 %
Taxe Foncière Non Bâtie	42,83 %	42,83 %
Taux de Cotisation Foncière des Entreprises	17,58 %	17,58 %

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- décide de voter les taux de 2021, comme présenté ci-dessus

Fait à Ouroux-en-Morvan,  
Le 09 avril 2021  
Le Maire,  
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié le :

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**  
**EXTRAIT DE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) - MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSNOU F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y. a été élu secrétaire

OBJET : achat d'un véhicule auprès du Service d'Incendie et de Secours de la Nièvre (SDIS)

Le Maire donne connaissance au conseil que le SDIS de la Nièvre vend, dans le cadre de matériels réformés :

- Une véhicule VTUB PICOT immatriculé 7849 RC 58

Il signale qu'il a fait une proposition au SDIS pour acquérir ce véhicule pour un montant 1 000,00 €.

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Donne son accord pour l'acquisition du véhicule VTUB PICOT pour un montant de 1 000,00 €,
- Autorise Le Maire à régler cette somme auprès du SDIS de la Nièvre,
- Autorise le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tout autre document nécessaire.

Fait à Ouroux-en-Morvan,  
Le 09 avril 2021,  
Le Maire,  
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**  
**EXTRAIT DE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) - MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSNOU F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y. a été élu secrétaire

OBJET : achat de matériel auprès du Service d'Incendie et de Secours de la Nièvre (SDIS)

Le Maire donne connaissance au conseil que le SDIS de la Nièvre vend, dans le cadre de matériels réformés :

- Un nettoyeur haute pression KARCHER 26308

Il signale qu'il a fait une proposition au SDIS pour acquérir ce véhicule pour un montant 1 00,00 €.

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Donne son accord pour l'acquisition du nettoyeur haute pression KARCHER 26308 pour un montant de 1 00,00 €,
- Autorise Le Maire à régler cette somme auprès du SDIS de la Nièvre,
- Autorise le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tout autre document nécessaire.

Fait à Ouroux-en-Morvan,  
Le 09 avril 2021,  
Le Maire,  
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**  
**EXTRAIT DE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) - MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSNOF F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y. a été élu secrétaire

---

OBJET : location du logement communal, 6 rue du marché (« Maison Lhomme»)

Le Maire signale au conseil que le logement récemment acquis auprès de Mme et M. DETEILLEUX fin d'année 2020 est disponible pour de la location.

Mme le Maire propose donc au conseil la mise en location de ce logement et présente la candidature de M. GODARD Mathieu ainsi que le contrat de location correspondant avec les caractéristiques suivantes :

- Le bail est consenti pour une période de 6 ans, à compter du 1er mai 2021.
- Le montant mensuel du loyer est fixé à 260,00 € TTC. Le loyer sera de plein droit révisé chaque année au 1<sup>er</sup> mai, et ce à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, sur la base de la valeur de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE, l'indice de référence pris en compte est celui du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année précédente, (pour 2021 : 130,69, dernier indice de référence publié au jour de la prise d'effet de cette location).

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

A l'unanimité :

- donne son accord pour la mise en location du logement situé 6 rue du marché,
- donne son accord pour le projet de contrat de location présenté,
- Autorise le Maire à signer le contrat de location.

Fait à Ouroux-en-Morvan,  
Le 09 avril 2021,  
Le Maire,  
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**  
**EXTRAIT DE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) -  
MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P  
– LUMIERE Y – GROSNOF F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y a été élu secrétaire

OBJET : création d'une résidence pour les séniors – demande de subvention LEADER

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réhabilitation du presbytère en la création d'un espace pour les séniors pour un montant estimatif des travaux de 485 837,77 € HT, pour la partie rénovation décomposé de la façon suivante (rdc : partie commune – 1<sup>er</sup> : logement) :

Partie réhabilitation presbytère :		
- Travaux (1 <sup>er</sup> étage) :	123 607,21 €	} 149 964,78 €
- Honoraires (1 <sup>er</sup> étage) :	18 076,32 €	
- Frais financiers divers :	8 281,25 €	
- Travaux + honoraires + frais (rdc) :		335 872,99 €

Il rappelle qu'une demande de subvention peut être effectuée au titre du programme LEADER.

Il présente alors le nouveau plan de financement suivant :

- DETR (37,71 %) :	183 232,00 €	} 485 837,77 €
- Conseil Régional (15,50%) :	75 311,00 €	
- SIEEEN (7,20%) :	35 004,34 €	
- LEADER (9,58%) :	46 519,22 €	
- DSIL (8,23%) :	40 000,00 €	
- Autofinancement (21,77%) :	105 771,21 €	

Le conseil, après avoir délibéré :

- Approuve le nouveau plan de financement présenté,
- Autorise le Maire à faire les demandes de subventions correspondantes dans le cadre du programme LEADER,
- Autorise l'autofinancement à appeler des fonds européens FEADER,
- Autorise la majoration de l'autofinancement si le reste à charge du demandeur est supérieur après programmation,
- Autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait à Ouroux-en-Morvan,  
Le 09 avril 2021  
Le Maire,  
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publiée

Le :

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**  
**EXTRAIT DE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) - MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSNOU F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y a été élu secrétaire

OBJET : travaux rénovation thermique école primaire

Le Maire rappelle au conseil la délibération prise lors du conseil du 11 janvier 2021 pour la rénovation thermique de la partie école primaire et présentant un estimatif de travaux d'un montant de 63 380,86 € HT (47 813,00 € de menuiseries et 15 567,86 € d'isolation).

Le Maire présente alors un nouvel estimatif des travaux établi par le Conseil en Energie Partagé du SIEEEN (service auquel la commune adhère) pour 147 460,00 € HT (126 000,00 € de travaux et 21 460,00 € pour la partie études et honoraires) consistant toujours au changement des menuiseries et de l'isolation de bâtiments mais en y ajoutant certaines modifications électriques et d'installation du chauffage existant.

Il propose alors au conseil le nouveau plan de financement suivant, en vue d'effectuer les demandes de financement, soit :

- Subvention Fond de soutien (50 % du montant HT) :	73 730,00 €
- Subvention SIEEEN (30% du montant HT) :	44 216,00 €
- Autofinancement (20%) :	29 514,00 €
Total :	<u>147 460,00 € HT</u>

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Donne son accord pour la rénovation des bâtiments de l'école comme présenté,
- Autorise le Maire à faire les demandes subventions telles qu'elles figurent dans le plan de financement et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait à Ouroux-en-Morvan,  
Le 09 avril 2021,  
Le Maire,  
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

le :

**COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN**  
**EXTRAIT DE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021**

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi huit avril deux mil vingt et un, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 1er avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1ère adjoint) – M. GUYOLLOT A (2ème adjoint) - MMES LAFAURY P – COUAILLER E – SALLAT M.L. - MM ARNOUX P. – LOISIL O – HOUZE F – JOLY P – LUMIERE Y – GROSNOU F – BRUCKER JJ

Pouvoir de M. RIVIERE A. donné à Mme COUAILLER E

M. LUMIERE Y a été élu secrétaire

OBJET : travaux d'amélioration du réseau d'eau potable, nouveau plan de financement

Le Maire rappelle au conseil la délibération prise le 11 janvier 2021 pour la réhabilitation du réseau d'eau potable de Coeuzon ainsi que celui des hameaux des brosses et des poutières et notamment son plan de financement.

Le Maire explique que le montant estimatif des travaux s'élève toujours à la somme globale de 353 150,00 € HT (18 727,00 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre 13 108,90€ conception et 5 618,10 suivi travaux)).

Le Maire présente alors au conseil le nouveau plan de financement suivant :

- Subvention AESN honoraires conception (50%)	6 554,00 €
- Subvention AESN travaux+honoraires (60%)	204 025,00 €
- Subvention DETR (20%)	70 630,00 €
- Autofinancement (20%) :	71 941,00 €
	<hr/>
Total :	353 150,00 € HT

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Donne son accord pour le projet des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau de Coeuzon (fin du hameau), les Brosses et les Poutières,
- Autorise le Maire à faire les demandes subventions telles qu'elles figurent dans le plan de financement,
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait à Ouroux-en-Morvan,  
Le 12 janvier 2021,  
Le Maire,  
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :